



## Communiqué de presse

### **Non, M. le Président, cela ne va pas mieux !**

À l'heure où le Président de la République s'apprête à ouvrir la seconde Conférence Nationale du Handicap du quinquennat, l'ANPIHM réaffirme sa condamnation de la politique gouvernementale consistant, sans se soucier des conséquences, à répondre aux seules exigences dérogatoires et de simplification des normes exprimées par les professionnels de la construction, plutôt que de réduire les situations de handicap ainsi créées et de pallier les vicissitudes présentes et à venir du vieillissement de la population.

Très précisément, l'ANPIHM condamne une politique conduisant à malmenier les normes des sas de sécurité au point, en cas de sinistre, de mettre en danger les utilisateurs de fauteuil roulant, ce dans l'indifférence des services ministériels concernés -- pourtant alertés par ses soins en temps et en heure -- et se félicite du succès du recours engagé également par ses soins auprès du Conseil d'État qui vient de censurer l'arrêté du 14 mars 2014, imposant implicitement un retour à la situation antérieure quant à elle totalement pertinente.

Et s'il semble raisonnable de penser, au vu de la jurisprudence à présent établie, que le Conseil d'État censurera également les arrêtés des 8 décembre 2014 et 24 décembre 2015 contestés aux mêmes motifs de dangerosité, il reste qu'au plan de l'habitat accessible et adaptable la situation ne cesse de se dégrader tant l'inadéquation entre l'offre et la demande croît dans des proportions alarmantes.

En effet, dans le parc locatif HLM, le plus à même d'héberger les personnes dites handicapées eu égard à leur niveau de ressources, la mise à disposition d'appartements accessibles, à population « ayant droit » constante et selon les dernières données INSEE publiées, a régressé de 4,11 % entre 2006 et 2012 !

Cette dégradation anachronique résulte en grande partie par le choix de remplacer des tours et des « barres » HLM des années 60 par des immeubles sans ascenseur au cours des grandes opérations de rénovation urbaine de ces dernières années.

Au point que, parmi les 3404 communes de France métropolitaine disposant de logements HLM desservis par ascenseur, 1329 d'entre elles enregistrent la perte de 74 776 logements « naturellement » accessibles !

Précisons que l'ampleur de ce phénomène mal connu n'a d'égale que la méconnaissance de l'évolution du stock de logements HLM en habitat collectif qui, selon la même source INSEE, n'a progressé que de 78 241 unités entre 2006 et 2012.

.../...

.../...

Et pour cause : la construction de 100 logements nouveaux implique la destruction de 35 à 40 logements anciens, ce qui accessoirement grève d'environ 8 % le coût de la construction neuve, fait rarement évoqué par ceux qui préfèrent imputer aux normes d'accessibilité tous les avatars, maux et surcoûts de la construction !

C'est pourquoi, au-delà du combat sur le terrain judiciaire imposé par les orientations du Gouvernement contredisant son propre discours relatif à l'adaptation nécessaire de la société au vieillissement de la population, l'ANPIHM entend poursuivre, avec toutes les Associations et toutes les personnes mesurant la gravité d'une telle politique, la mobilisation d'ores et déjà amorcée dans cette précampagne présidentielle pour un habitat accessible à tous et adaptable à chacun, impliquant pour ce faire simultanément l'abrogation de l'Ordonnance du 26 septembre 2014 et des textes afférents et la réécriture d'un nouveau corpus législatif et réglementaire.

Pour tout contact : Vincent Assante.

Pour tout contact :

Vincent Assante

**presidence@anpihm.org**